

Séance du 16 décembre 2013.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président.
DRAUX, URBAIN, van HOUT, Echevins.
M. J.DONFUT, Président du CAS
MM. DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO,
URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO,
BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU,
HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande de bien vouloir excuser les absences de :

- Mme GALLEZ, M.SIRAULT, Echevins, Mme VANOVERSCHELDE & M.TOUBEAU, Conseillers Communaux.

Intercommunale PNHP - Assemblée Générale.

L'Intercommunale PNHP tiendra son Assemblée Générale le 30 décembre prochain.

PNHP :

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du PV du 8 juillet 2013;
2. Évaluation du plan stratégique 2013;
3. Budgets prévisionnels 2014-2015-2016;
4. Plan stratégique 2014-2015-2016;
5. Désignation du réviseur d'entreprise qui contrôlera les comptes 2013, 2014, 2015 de l'intercommunale PHNP;
6. Renouvellement de la Commission de Gestion;
7. Points d'actualité.

M. DISABATO souhaite interpeller l'assemblée quant à la problématique sur le sujet. Il explique ce qui s'est passé, à savoir, que la commission de gestion a décidé de recruter un Directeur car la Directrice en fonction est partie. Des auditions ont donc eu lieu et suite à cela, il y a eu un classement qui n'a pas été contesté dans un premier temps. La première personne classée a donc été choisie. Il y a eu ensuite un souci car la première personne proposée a refusé le poste. Il pense dès lors qu'il y a un problème au niveau de la procédure et que celle-ci n'a pas été respectée. On aurait dû en effet recommencer la procédure. Il aurait été logique et normal que l'on recommence celle-ci. Si les personnes avaient été au Conseil d'Etat, elles auraient gagné.

M.le Bourgmestre lui répond que le débat a eu lieu au sein de l'Intercommunale et qu'effectivement, il y a eu une discussion. Il informe qu'il n'a pas tous les documents et éléments en main qui lui permettraient d'avoir une discussion sereine à ce sujet, que si les personnes s'estiment lésées, qu'elles introduisent un recours. De plus, le point n'est pas à l'ordre du jour du Conseil Communal.

M. DISABATO lui signale que la personne a été désignée alors qu'il n'y avait même pas de Directeur.

M.le Bourgmestre répond qu'au niveau de cette Intercommunale, il y a une série de représentants du monde associatif et économique et que dès lors, ce débat doit être porté au sein de l'Intercommunale.

M. DISABATO pense qu'il s'agit d'un problème de gestion.

M.le Bourgmestre dit qu'au niveau du Conseil Communal, il est demandé d'approuver les points mis à l'ordre du jour et que derrière ceux-ci, il appartient aux représentants désignés par la Commune de les exprimer au sein de l'instance.

M.STIEVENART intervient en disant que s'il a bien une obligation, c'est que le débat ait lieu au sein du Conseil Communal. La problématique du renouvellement de gestion est bien à l'ordre du jour donc les propos de Monsieur DISABATO ont bien leur pertinence et donc éluder le problème ne sert à rien.

M.le Bourgmestre dit qu'il n'éluide pas le problème.

M. STIEVENART demande que le Collège Communal puisse revenir avec ce point lors du prochain Conseil Communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1:

- d'approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2013 de l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays tels que présentés ci-dessus.

Article 2 :

- de transmettre la présente décision à l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays, rue des Jonquilles, 24 à 7387 HONNELLES.

La délibération requise est adoptée.

Conseils Communaux – Calendrier 2014 - Arrêt

Le Collège propose au Conseil d'arrêter comme suit le calendrier des réunions du Conseil Communal pour l'année 2014 :

les lundis :

- 27/01 – 24/02 – 24/03 – 28/04 – 26/05 – 23/06 – 22/09 – 20/10 – 24/11 – 15/12.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

- a pris connaissance du calendrier des séances pour l'année 2014, à savoir :

les lundis :

- 27/01 – 24/02 – 24/03 – 28/04 – 26/05 – 23/06 – 22/09 – 20/10 – 24/11 – 15/12

décide :

- d'en informer les services communaux.

La délibération requise est adoptée.

Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'Article L1122-23 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004, relatif au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il appartient à l'Assemblée de prendre connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, relatif à la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

M. DEBAISIEUX demande à Monsieur DUPONT s'il a bien lu attentivement ce rapport.

M.le Bourgmestre l'informe que l'on n'est pas à l'école, mais Philippe DEBAISIEUX insiste.

M.le Bourgmestre lui répond alors qu'il s'agit d'une photo administrative de la vie communale sur une année et que s'il a des questions, qu'il les pose mais que ce document n'a jamais été développé.

M. DEBAISIEUX l'informe que son groupe a toujours mis un point d'honneur à ce document important dans la vie d'une Commune. Ici, il pense que s'il fallait le coter, il dirait que le document est franchement nul ! En effet, plus de 41 % est fait de copié collé de l'année antérieure, qu'il y a plein d'erreurs, plein de répétitions, que ce sont les mêmes points et les mêmes chapitres. En matière de travaux, la porte a été remplacée à l'école de La Victoire il est noté que la réception provisoire a eu lieu le 23/11/2012 alors que cette même réception provisoire, dans le document de l'édition précédente, a eu lieu le 18 juin 2012.

Au niveau du patrimoine, si on lit les points de la page 172, il s'agit d'une énumération des points qui sont passés au niveau du Collège Communal, sur 4 pages, il n'y a que des énumérations. On ne dit même pas que certains points ont été adoptés par le Conseil Communal, il signale qu'il n'y a pas que le Collège qui travaille. Il trouve regrettable que l'on ne mentionne que des inepties dans ce document.

Si on lit les pages 178 à 191, il s'agit de l'environnement. Lors de la Journée de l'Arbre en 2010, on a distribué des arbres à la population, même chose en 2011, ce n'est pas du tout l'année qui est concernée. Quand on lit la partie relative à l'évolution du PCDR, il est stipulé que le dossier est freiné par le décès d'Alain FLAMME, décédé depuis plus de 10 ans. Il trouve qu'il s'agit d'un mauvais document, qu'il n'y a pas de cohérence ni de profondeur, c'est regrettable.

M. DEBAISIEUX dit que si le document avait été relu, toutes ces erreurs auraient été relevées.

M. le Bourgmestre lui rappelle à nouveau qu'il s'agit d'une photographie administrative de l'année écoulée, qu'il a bien enregistré les remarques faites et qu'il allait voir par rapport à ces remarques si des modifications éventuelles devraient être faites. S'il y a des erreurs, à leur décharge, les services communaux n'ont jamais été autant sollicités et qu'ils ont été mis à contribution plus que les années précédentes. On peut peut-être attribuer à cela quelques anomalies dans ce document qui n'a jamais reçu de critiques. Il veillera à ce que l'année prochaine, celui-ci soit rectifié.

M.DEBAISIEUX insiste sur le fait qu'il y a plus de 45 pages de copié collé.

M.le Bourgmestre estime normal que d'une année à l'autre il y ait des redites.

M.STIEVENART intervient en disant que lorsqu'un rapport est réclamé, il faut que le document réponde à la réalité et qu'il faut montrer l'exemple. Il peut comprendre que les services soient surchargés mais les ASBL le sont aussi et qu'il y a une législation en la matière.

M.le Bourgmestre annonce qu'il va veiller à ce que le document soit remis en ordre.

M.CEUTERICK informe Monsieur DEBAISIEUX que même s'il reste silencieux, qu'il le rassure, qu'il est bien vivant et toujours Président de l'ADL.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

- a pris connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

Présentation du Plan Général d'Urgence et d'Intervention.

Les Communes ont l'obligation de rédiger un Plan Général d'Urgence et d'Intervention afin d'apporter une aide administrative et un appui logistique aux différentes disciplines lors d'un incident calamiteux ou une catastrophe.

Les services ont élaboré le plan requis.

M.le Bourgmestre informe l'Assemblée qu'il y a obligation de venir devant le Conseil Communal avec ce point avant la fin de l'année. Le dossier sera ensuite communiqué au Gouverneur pour analyse. Il s'agit d'un élément important qui ne doit pas être pris à la légère même s'il espère ne jamais devoir l'activer.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

- de marquer un accord de principe sur le Plan Général d'Urgence et d'Intervention de la Commune de Frameries en sa version 002 ;
- de marquer un accord de principe sur le Plan Interne Psycho-Social en sa version 001 ;
- de présenter le PUI et le PIPS pour avis et approbation au Gouverneur.

La délibération requise est adoptée.

Protocole d'accord Commune-CPAS du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017

En date du 29 novembre 2013, le comité de négociation et concertation syndicale s'est réuni. Lors de cette réunion, les parties en présence ont convenu des dispositions applicables au nouveau protocole d'accord devant couvrir la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

M.le Bourgmestre informe l'Assemblée de la maturité des organisations syndicales qui ont bien pris conscience des difficultés rencontrées par le monde communal et du CPAS.

M. DISABATO souhaite savoir ce qu'il en est des réunions de concertation Commune – CPAS.

M. le Bourgmestre lui répond que c'est une disposition qui avait été prise par le Ministre COURARD et que c'est toujours inscrit dans le code mais qu'il ne connaît pas de Commune qui l'organise encore. Il s'agit de plus de réunions principalement techniques et que peut-être, le Ministre de Tutelle devrait rappeler à l'ordre ce sujet là.

Mme FONCK qui est en possession du procès-verbal de la concertation syndicale du 29 novembre dernier informe l'Assemblée des deux points qui étaient à l'ordre du jour, à savoir, le protocole d'accord 2014-2017 et le bilan et perspectives des Titres-Services : SAM et Espace R. Elle tient à préciser qu'elle valide uniquement le protocole d'accord car le point concernant les titres services a été refusé par les syndicats.

Elle souhaite avoir plus d'informations quant aux statuts spécifiques visés à l'article 5 car celui-ci ouvre la porte à ce que l'on puisse actionner des statuts à la baisse.

M.le Bourgmestre l'informe que le protocole d'accord ne concerne pas la problématique des titres services et que l'article 5 ne vise que les maisons de repos.

Mme FONCK est d'accord sur ce point s'il ne concerne que les maisons de repos.

M.le Bourgmestre lui dit qu'il y a des dispositions spécifiques qui vont s'appliquer au personnel des titres services. Madame FONCK lui répond qu'il vient de dire que l'article 5 concerne les maisons de repos.

M.le Bourgmestre s'explique en disant qu'il y a des statuts spécifiques et que cet article 5 renvoie à tous ces statuts spécifiques. De plus l'article 5 est précisé dans chaque protocole d'accord et il s'agit aussi de toute autre catégorie de personnel.

Mme FONCK s'interroge alors sur le fait que cet accord permet donc demain de pouvoir arriver à un statut spécifique.

M. DONFUT intervient en précisant que rien n'a été inventé et que c'est la loi du CPAS qui peut organiser un statut différent, cet article est utilisé de manière large par la Tutelle et cela concerne les maisons de repos, les hôpitaux, les sociétés de remise au travail, les services de prestations à domicile. De plus, il ajoute que bon nombre de CPAS mettent leurs titres services dans les CPAS, cela est négocié, il s'agit de l'article 42 de la loi des CPAS.

Mme FONCK lui répond que c'est un document et non une obligation.

M.le Bourgmestre lui rappelle qu'il n'a jamais dit que c'était une obligation.

M. DISABATO souhaite savoir si par rapport aux titres services, il y aura bien une négociation car dans une autre commune il y a eu un problème à ce niveau là et que dès lors sa volonté est de bien vérifier qu'il y ait bien une volonté de concertation sur des mesures qui viendraient à être prises sur le personnel avec titres services. Il pense qu'il y a un vrai intérêt pour le CPAS d'investir une telle politique car il trouve normal que les pouvoirs publics s'investissent.

M.le Bourgmestre rappelle qu'il y aura un débat dans le cadre de la présentation du budget du CPAS et s'étonne qu'il y ait abstention alors que cela a été fait avec les syndicats.

Mme FONCK a entendu que M. DUPONT s'engageait à ce qu'il y ait une négociation avec les syndicats. L'intéressé lui répond que cette négociation a bien eu lieu.

M. DISABATO lui dit que son explication est un peu contradictoire et que dès lors si l'on acte au procès verbal qu'il y a bien eu une concertation, qu'il veut bien soutenir le point.

M. WILPUTTE prend la parole et dit que le dossier est bien complet sur ce point et que concernant les titres services, le point a été reporté vendredi.

M. DONFUT souligne que le protocole spécifique sur les titres services était à l'ordre du jour de la réunion de vendredi.

M. DISABATO lui répond qu'il sera très attentif au procès-verbal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : d'approuver la proposition de protocole d'accord 2014-2017 négociée en réunion de concertation et de négociation syndicale.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage - Route de Pâturages - Mesures de circulation.

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée dans la Route de Pâturages, il conviendrait d'arrêter des mesures de circulation.

Mme FONCK se déclare ravie qu'enfin on y soit arrivé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : Dans la Route de Pâturages :

- la circulation est canalisée par des îlots centraux entre la rue de l'Abbé Quinet et la rue de la Fosse, en conformité avec le croquis ci-joint,
- la limitation de vitesse à 70km/h existante est abrogée,
- la vitesse maximale autorisée est limitée à 50 km/h.

Ces mesures seront matérialisées par les marques au sol appropriées et par le placement de signaux C43 (50km/h).

Article 2 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre des Travaux publics.

La délibération requise est adoptée.

Renouvellement de l'adhésion de la commune à la Centrale de marchés de l'IEH, en matière d'éclairage public.

L'Intercommunale I.E.H. détient une exclusivité statutaire pour prester les services liés aux travaux d'extension et de renouvellement de l'éclairage public des communes de son ressort territorial, dont Frameries.

Dans ce cadre et dès 2010, l'I.E.H. s'est constituée en « Centrale de Marchés » compétente pour gérer les travaux de pose des nouvelles installations d'éclairage public.

En janvier 2011, le Conseil Communal a décidé d'adhérer à cette « Centrale de marchés » pour une durée de trois ans, permettant ainsi à la Commune de bénéficier « d'économies d'échelles » pour tous les projets d'extension ou de renouvellement d'éclairage public qu'elle a développés par la suite.

Ce terme de trois ans arrivera à échéance en janvier prochain.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article premier : De renouveler l'adhésion de la commune à la centrale de marchés constituée par l'intercommunale IEH pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installations d'éclairage public et ce pour une durée de six ans, prenant cours avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2013, et la mandate expressément pour :

- Procéder à toutes les formalités et prestations requises par la procédure ;
- Procéder à l'attribution et à la notification dudit marché.

Article 2 : Qu'il sera recouru, pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations / d'établissement de nouvelles installations, aux entrepreneurs désignés par la centrale de marchés dans le cadre de ce marché pluriannuel.

Article 3 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De transmettre la présente délibération :

- À l'autorité de tutelle ;
- À l'autorité subsidiaire ;
- À l'intercommunale IEH pour dispositions à prendre.

La délibération requise est adoptée.

Opération de Revitalisation Urbaine de la rue D.Maraille – Etat d'avancement n°14 final - Utilisation de l'article L 1311-5

Dans le cadre des travaux de revitalisation urbaine de la rue Désiré Maraille la commune est invitée à payer l'état d'avancement des travaux n°14 final au montant de 30.830 € TVAC.

Globalement le coût des travaux a été augmenté de 94.089€ révisions de prix et TVAC, soit un « en plus » de 8.6% par apport au montant initial du marché s'élevant à 1.089.012€. Le décompte final du marché s'élève donc à 1.183.101€.

Les crédits destinés à couvrir ces dépenses sont inscrits au service extraordinaire du budget communal de 2011 à hauteur de 1.169.012€.

Le solde disponible actuel s'élevant à 16.740€ ne permet pas de payer l'intégralité de l'état d'avancement 14 final. Il y a lieu de prévoir 15.000€ au sein du budget 2014.

En attendant l'approbation du budget 2014, afin d'éviter les intérêts de retard, il y a lieu de recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues en l'absence de voies et moyens du budget.

M.le Bourgmestre informe l'assemblée que ce montant sera inscrit au budget 2014 tel que cela a été expliqué en commission.

M. DEBAISIEUX a une question complémentaire car il a été interpellé par rapport à l'état d'avancement du dossier éclairage. En effet, un an plus tard, l'éclairage n'est toujours pas installé. Il souhaite savoir où on en est au niveau de ces importants travaux car les firmes ont été désignées mais les travaux ne sont toujours pas exécutés.

M.le Bourgmestre s'étonne de l'intervention de M. DEBAISIEUX qui connaît les mesures relatives au temps que les dossiers mettent à être réalisés puisque lui-même a été Echevin. Il reconnaît qu'il y a un retard au niveau de l'éclairage de la rue des Alliés et de la rue Désiré Maraille mais confirme être en contact permanent avec ORES. Il a de plus insisté pour que cela soit réalisé au plus vite.

M. DEBAISIEUX se demande comment rassurer les riverains ?

M.le Bourgmestre lui signale qu'il a réuni les riverains et que ceux-ci sont régulièrement informés.

Il admet qu'il y a du retard et qu'il y a de vraies difficultés dans l'exécution de ce type d'intervention.

M. DEBAISIEUX entend bien M. DUPONT mais souhaite que le cahier des charges soit vérifié par le Collège au niveau des délais et éventuellement réclamer des dommages et intérêts à la Firme qui devaient exécuter ces travaux. Il souhaite également que l'on puisse revenir au prochain Conseil Communal avec une réponse.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues en l'absence de voies et moyens du budget.

La délibération requise est adoptée.

Mise en œuvre de la ZACC dite « Louis Piérard » à Frameries - Avenant à la convention d'honoraires.

La convention d'honoraires signée le 10 décembre 2012 avec le Bureau d'études chargé de la mise en œuvre de la ZACC dite « Louis Piérard » prescrit que les honoraires sont dus à concurrence de 80 %, à l'approbation, par le Collège communal, de la Phase 2 de l'étude, à savoir la présentation du « Rapport Urbanistique et Environnemental » (RUE).

Mais les remarques émises en cours d'étude par les Autorités de tutelle (en l'occurrence la DGO4 du SPW) ont assez considérablement augmenté la durée des prestations à fournir.

C'est la raison pour laquelle le Bureau d'études sollicite le paiement d'une tranche d'honoraires de 40 % à l'issue de la Phase 1.

Un projet d'avenant à la convention a été rédigé dans ce sens.

M. GIANGRECO se demande de quelle ZACC il s'agit car lors du Conseil Communal d'octobre, un point relatif à la ZACC était passé mais dans le titre il était fait référence à deux ZACC. Il souhaite donc avoir la certitude qu'il s'agit bien de la ZACC Louis Piérard.

M. DRAUX lui répond qu'en 2008, une convention avait été passée avec un auteur de projet pour mettre en oeuvre la ZACC "les communes" à Sars mais après discussion avec l'auteur de projet, il leur a semblé plus judicieux de mettre en oeuvre 2 ZACC en même temps afin de mettre toutes les chances de leur côté car la ZACC "les communes" étant dans un milieu plus rural, le Ministre aurait plus de mal à accepter sa mise en oeuvre. Ainsi donc en 2012, une 2ème convention a été passée avec le même auteur de projet afin qu'il travaille à l'élaboration des deux ZACC en même temps.

Etant donné qu'au stade actuel, ce bureau en est à l'élaboration de la phase 1 qui avait été élaborée préalablement par l'IDEA mais qu'il a fallu amender suite aux remarques de la Région Wallonne, et que la phase 1 consiste en un examen de toutes les ZACC du territoire communal, le point soumis au Conseil Communal d'octobre dernier consistait à allouer un complément de 5 000 € à ce bureau d'étude pour le surplus de travail demandé notamment par la région wallonne.

Il avait été intitulé logiquement "ZACC les communes et ZACC « Louis Piérard »".

Le point de l'ordre du jour de ce conseil est intitulé "ZACC Louis Piérard" car il ne concerne qu'une modification d'un article de la convention de 2012 intitulée "ZACC Louis Piérard".

M. DRAUX lui précise donc qu'il n'était nullement question de mettre en oeuvre la ZACC "les communes" actuellement et qu'il s'agissait simplement d'une question d'intitulé de ce point de l'ordre du jour.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : de faire droit à la requête du bureau d'études

Article 2 : d'approuver l'avenant à la convention d'honoraires du 10 décembre 2012 ayant pour objet de lui accorder le paiement de la tranche d'honoraires intermédiaire correspondant à 40 % des honoraires (à l'approbation du Collège Communal).

La délibération requise est adoptée.

École de la Libération – Élargissement du passage latéral.

Le 2 novembre 1995 la Commune a procédé au placement d'un escalier de secours sur la façade nord de l'école de la Libération. A cette fin, le passage latéral a dû être légèrement agrandi d'une distance moyenne de 64 cm et ce, au dépend de la propriété de Monsieur et Madame AUDINO.

Selon le plan établi par le Géomètre-Expert Cardon, le morceau de terrain ainsi usurpé pour raison de sécurité est d'une contenance de 31 ca.

Le montant estimé et négocié par le notaire, s'élève à 155€ pour l'ensemble de la parcelle, soit 5€ / m².

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : d'approuver le rachat d'une partie du terrain aux conditions du projet d'acte rédigé à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

M.R.WASELYNCK, Conseiller Communal, quitte la séance

Budget Communal 2014 – Vote

M.le Bourgmestre présente le budget. Il signale qu'aujourd'hui les Communes connaissent des difficultés importantes à l'instar des autres pouvoirs publics. Pour ce qui concerne les objectifs à atteindre, il cite 3 chiffres parus dans un article il y a 3 semaines dans un quotidien national dédié à ce problème de finances communales :

300.000.000 € qui correspondent au manque à gagner pour les Communes wallonnes lié à toute une série de mesures fédérales qui n'ont pas été compensées.

127.000.000 € qui correspondent au surcoût du service incendie pour l'ensemble des Communes wallonnes.

50.000.000 € de pertes additionnelles au précompte immobilier.

Dans ce contexte, toutes les Communes ont l'obligation d'élaborer et de retrouver un équilibre. Le Collège s'est donné comme objectif d'atteindre l'équilibre en 2014. Ce budget est en boni de 50.593 €. Il ne sera pas touché au personnel ni à la fiscalité, c'est un exercice difficile qui a été réalisé.

L'additionnel et le précompte immobilier sont restés les mêmes.

La taxe sur l'enlèvement des immondices est la même depuis 2007.

Comment arriver à ce résultat ?

Une gestion proactive du personnel a été mise en place.

Il a été décidé que chaque départ à la retraite fasse l'objet d'une nomination. Sur l'ensemble de la période couverte, nous respectons notre engagement mais en étalant les nominations.

Pour chaque départ, il y aura un examen sur la nécessité ou non de remplacer la personne. Il a été décidé de remplacer une série d'agents PTP par des APE, ce qui donnera de vraies perspectives de carrière au personnel car les APE peuvent fonctionner et prétendre à une nomination.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il y a une diminution de 200.000 euros par rapport au budget 2013. Un effort important a été fait pour diminuer ces dépenses, il s'agit d'un objectif à atteindre et il sera atteint. Par contre, les dépenses de transfert augmentent par rapport au budget 2013.

Les dotations augmentent de 2 % pour la zone de police, 2% pour le CPAS et 2% pour le service incendie.

Les dépenses de dettes sont relativement élevées. Il est impossible de réaliser un retour à l'équilibre financier sans faire un travail sur la dette. Les dépenses de dettes par rapport au budget initial 2013 diminuent mais cela ne veut pas dire que l'on n'investit plus, il y a un nettoyage qui a été fait ; on va utiliser les queues d'emprunts et le fonds de réserve extraordinaire pour financer les nouveaux investissements.

Pour ce qui concerne les recettes :

- les recettes de prestations augmentent, une somme a été inscrite à l'article 10 du budget.

Au niveau des recettes de dettes il y a une diminution (IEH – IGH)

Les recettes de transfert :

- au niveau additionnel, il n'y a pas eu d'augmentation de taux. Au niveau du précompte immobilier, on enregistre une diminution par rapport au budget 2013.

Budget extraordinaire :

- une série de bâtiments vont être mis en vente, des investissements sont prévus dans les écoles, nous avons aussi prévu des acquisitions dans la rue Dagneau et nous allons démolir les maisons qui présentent un danger pour le public

Le droit de tirage subsidié par la Région Wallonne sur l'année 2013 sera réalisé dans le courant de l'année 2014.

La toiture de la salle omnisport sera rénovée.

Les travaux de la rue de Taisnières devraient pouvoir débuter dans le courant de cette année.

Les services communaux ont été mis à contribution comme jamais pour pouvoir présenter un plan de gestion et un budget tel que celui-ci.

Mme FONCK prend la parole en disant que M. DUPONT a dressé un tableau général sur la situation des Communes et qu'elle partage en partie ses propos. Elle admet que la situation des Communes est délicate mais que certaines Communes parviennent quand même à baisser l'impôt des personnes physiques.

Elle salue le fait que le budget soit en équilibre et elle pense qu'il n'a pas eu le choix. Elle remarque aussi les efforts faits au niveau des dépenses de frais de fonctionnement.

Par contre, elle n'est pas d'accord quand M. DUPONT dit ne pas avoir touché au personnel et à la fiscalité et dit avoir au niveau de son groupe de très grosses difficultés sur 5 points noirs qui ne sont pas des choix politiques. Ce sont des choix qui ont été faits mais qui ne sont pas leurs choix, à savoir :

1. La problématique des taxes pour les commerçants, les petites et moyennes entreprises et les indépendants. Les nouveaux commerçants ne se pressent pas pour venir au nouvel aménagement du carrefour. De plus, il y a eu une augmentation de 300 % sur les taxes des enseignes, augmentation de 28 % sur les imprimés publicitaires 30 % d'augmentation sur un an sur la force motrice.
2. l'enseignement primaire qui est Fondamental, le budget est réduit de 10 %, c'est énorme, il y a une mise à mal de l'enseignement tant au niveau communal qu'au niveau du Libre, vous supprimez tous les crédits affectés aux garderies du soir, du matin et vous demandez des prestations ALE. Je pense donc que la qualité des garderies est mise à mal et qu'il y aura des effets sur

le personnel mis en place. De plus, le personnel ne sera pas payé de la même manière pour faire le même travail. En terme de présence, elle veut voir ce que cela va donner sur le terrain. Il y a quelques mois, il y a justement eu un incident dans une école, un enfant s'est échappé, cela peut arriver. En même temps, le fait de faire ces choix est extrêmement interpellant et ce n'est pas le choix du groupe CDH.

3. la culture : en deux ans, le budget de la culture a diminué de 25 %. Lorsque la Déclaration de Politique Générale a été faite, Madame l'Echevine de la Culture a dit que cela allait changer et qu'il y aurait de la culture populaire. Le bibliobus est également mis à mal avec une réduction du budget.
4. au niveau du CPAS, il n'y a pas d'efforts en terme de gouvernance, le budget du fonctionnement a augmenté de 5 %, la politique en matière d'affectation d'emploi est insuffisamment ambitieuse, la remise à l'emploi également. Pour Madame FONCK, la problématique du maintien de l'emploi au niveau du CPAS, c'est le dossier épineux des titres services
5. le pécule de vacances des Echevins a augmenté de 300 % alors qu'il diminue pour tout le monde. Si le nombre d'Echevins diminue, c'est pour économiser, Ce choix n'est pas partagé du tout par le groupe CDH, surtout dans une Commune où le taux de chômage est à 22 %. Par rapport au Programme de Politique Générale, ces points sont contradictoires.

M. DISABATO prend ensuite la parole et remercie M. DUPONT pour la présentation. Il se permet de faire une remarque de principe, et il relit un passage de la circulaire budgétaire.

Quand il compare avec la politique du CPAS, il peut dire qu'il a eu une belle analyse de ce que le CPAS fait. Il est en effet compliqué pour eux de faire leur travail. M. DISABATO va écrire au Ministre FURLAN pour qu'il rappelle le Collège à l'ordre car cet exercice est fait avec légèreté et est insignifiant. M.DISABATO souhaitait y voir clair surtout dans le cadre de la situation extrêmement difficile des Communes. La police, les pompiers et les pensions pèsent très lourd sur les Communes avec, en plus, l'Europe qui met la pression.

Il est vrai que le rythme qui est imposé pose de plus en plus problème pour certaines catégories de la population.

L'élément positif est l'augmentation du Fonds des Communes.

Dans le budget, sur les frais de fonctionnement, M. DISABATO aime le volontarisme dont fait preuve le Collège mais il pense qu'il s'agit de pensée magique. Il voit des diminutions de dépenses de fonctionnement mais il n'est pas expliqué comment y arriver. Au-delà de cela, sur le fond, il a relu la Déclaration de Politique Générale. Sur le plan communal de développement rural, il n'a rien vu. Au niveau de la culture, il y a une diminution de 10 % mais il a du mal à voir clair, le bibliobus est enfin sorti du garage mais les frais diminuent, il est dès lors dubitatif.

De plus, il y a eu un débat avec la Commune de QUEVY qui ne respecte pas ses engagements et qui se désolidarise ; la convention n'est donc pas respectée, c'est dommage.

M. DISABATO pense qu'il y a des synergies à trouver avec les différentes communes. Cette manière de faire l'inquiète alors qu'il y avait un intérêt à développer un vrai partenariat entre les deux.

Pour ce qui concerne Mons 2015, il regrette le fait que le photographe Ghuisoland dispose d'une collection de Norbert Ghuisoland qui est un patrimoine important qui n'est pas valorisé. Il n'a en effet jamais vu une œuvre dans un bâtiment communal ou à la Commune même, pourtant cela devrait être une fierté. Il trouve dommage que l'on donne une somme conséquente pour le Cerami alors qu'on ne donne rien pour Ghuisoland.

Pour ce qui concerne les commerçants, leurs taxes sont augmentées alors qu'ils ont déjà eu du mal à gérer la situation par rapport aux travaux. Ils sont donc pénalisés.

Au niveau de la sécurité, il avait été dit que l'on allait essayer de faire le maximum mais M. DISABATO constate qu'il y a un sentiment d'insécurité. Incendie de voitures, pneus fuités, etc....des caméras devaient être installées.

Pour ce qui concerne les déchets, il avait été dit de donner la priorité aux incivilités.

M. DISABATO se demande aussi ce qui va se passer au niveau des aînés par rapport à cette politique. Y aura-t-il encore des activités pour eux ?

Il se demande également quelle est la politique par rapport à l'enseignement, quelles sont les garanties que les garderies seront bien organisées ?

Par rapport à l'extraordinaire, il a été évoqué la vente de certains bijoux de famille, le presbytère est remis depuis 4 ans dans le budget, il se demande ce qu'il va être fait par rapport à cela.

M. DISABATO avoue ne pas voir très clair par rapport à la politique menée par la majorité.

Les trottoirs sont par contre la priorité des citoyens. Comment savoir pourquoi tel trottoir sera refait par rapport à tel autre ? Comment résoudre le problème des trottoirs. Il y a des endroits où la sécurité des gens est mise en jeu.

Par rapport aux écoles, M. DISABATO ne voit pas très bien les priorités.

Par contre, au niveau de l'éclairage de la Grand Place, c'est un budget de 230.000 €. Il estime que l'on n'aurait pas dû dépenser autant.

M. DUFRASNE demande la parole au Bourgmestre. Il dit qu'à entendre l'opposition, ce n'est pas un budget en équilibre qui serait présenté mais bien avec un déficit budgétaire important. Ce qu'il retient, c'est que l'intérêt général est assuré, à savoir :

1. Les services à la population sont tous garantis
2. Aide sociale
 - Maintien de toutes les missions, y comprises celles qui sont au-delà des missions de base ; les services de proximités, épicerie et buanderie sociale, brico-jardinage et le taxi social (bien qu'ils soient en déficit chronique).
 - Accord qui pérennise le secteur titre service et aide-ménagère ainsi que l'espace R
 - Le cantou qui permettra de prendre en charge des personnes âgées et désorientées.
 - La construction d'une crèche de 42 places.
 - La prise en compte de l'augmentation du nombre de demande du RIS suite aux décisions prises par le fédéral concernant le chômage.
3. L'emploi ; pas de licenciement mais bien des mouvements de personnels et de fins de contrats. Accord avec les syndicats sur les nominations sur la période 2013-2018 : 18 départs, 18 nominations.
4. Fiscalité ; adaptation de certaines redevances mais on ne touche pas aux taxes qui touchent directement le pouvoir d'achat des particuliers. L'additionnelle de IPP reste à 8,6%, la taxe enlèvement des immondices reste identique.
5. Budget ; en équilibre et même en léger boni. Avec des perspectives dès 2015 /2016 de dégager des marges pour des politiques nouvelles.

M. DUFRASNE tient donc à saluer le travail réalisé par le Collège ainsi que les différents services communaux et du CPAS dans, faut-il encore le rappeler, un contexte économique particulièrement difficile.

M.le Bourgmestre remercie M. DUFRASNE pour son intervention et réagit par rapport à l'intervention de Mme FONCK et de ses points noirs. En effet, il lui dit qu'elle revient une fois de plus avec l'idée que les commerçants sont écrasés. Il les rencontre régulièrement et ils savent à quel point la Commune a investi pour redorer le gazon en matière commerciale. Aujourd'hui, il est vrai qu'il y a un petit effort sur les taxes sur les enseignes mais cela est dû au fait qu'ils étaient largement en dessous des taxes perçues par les autres communes. Quant à la taxe sur les panneaux publicitaires, elle frappe les annonceurs.

Au niveau de l'enseignement, M. DUPONT l'informe que la Commune ne paie pas les enseignants et que la diminution au budget concerne les dépenses de fonctionnement et cela n'a rien à voir avec l'organisation générale de l'enseignement.

Pour ce qui est de la culture, en 2012, toute une série d'événements ont été organisés. Aujourd'hui, il y a Mons 2015, et la majorité viendra prochainement avec un projet majeur devant le Conseil car la priorité est de s'inscrire pleinement dans ce projet.

M.le Bourgmestre reconnaît que le Centre Culturel a connu des difficultés mais qu'aujourd'hui, il y a un nouveau Directeur et qu'il faut lui laisser le temps de prendre ses marques. Un projet d'activités va être mis en place et il n'y a pas eu de diminution au niveau de la Culture.

Par contre, pour ce qui concerne le pécule de vacances, celui-ci est régi par la loi. M. DUPONT trouve honteuse la manière dont Mme FONCK dit que le pécule des membres du personnel a été diminué pour augmenter celui des Echevins car la loi établit de manière claire quels sont ceux qui peuvent prétendre à un pécule et ils n'ont pas le choix, ils sont obligés de prendre ce pécule. L'année dernière, 7 ou 8 agents sont partis, donc il est normal que le pécule ait été diminué. La loi n'a pas changé et elle s'applique pleinement ; elle s'appliquait d'ailleurs déjà dans la mandature précédente. Les Echevins ont été questionnés pour établir que le pécule est dû soit par l'employeur, soit par la Commune. La Tutelle a également été questionnée. Le service du personnel fait bien son travail donc faire entendre que le pécule du personnel a été pris pour les Echevins, c'est honteux.

M. DISABATO dit qu'effectivement, la politique générale du CPAS doit être extrêmement détaillée et que la note reprend les éléments clé du mouvement mais il se demande comment il va être procédé pour diminuer les frais de fonctionnement de 10 %.

M.le Bourgmestre lui répond que la note de synthèse a été réalisée conformément aux instructions de la Région Wallonne et que les économies inscrites au budget étaient des objectifs à atteindre à charge pour l'Administration de procéder à leur mise œuvre selon une méthodologie qui sera soumise au Collège Communal.

Si aujourd'hui du temps a été perdu au niveau du PCDR, c'est que celui-ci a fait l'objet de discussions ardues et qu'il est en train d'être retravaillé.

Pour ce qui concerne le bibliobus, Monsieur DUPONT signale qu'il fonctionne, qu'il tourne dans la Commune mais qu'il ne fait que 10 km par semaine car il ne circule qu'à l'intérieur de la Commune. Un bilan sera fait prochainement mais le planning du circuit peut être fourni. Il faut également lui laisser le temps de prendre ses marques.

M.le Bourgmestre lui dit qu'il intervient également au niveau de la politique des aînés mais signale que les frais de fonctionnement ont été diminués dans tous les domaines et qu'il est facile de dire : « il n'y a qu'à » car il faut connaître la réalité.

Le montant total des investissements est de plus de 18.000 €, on peut prétendre aujourd'hui que l'on puisse continuer à soutenir un rythme aussi élevé qu'il y a quelques années mais il faut maîtriser la dette et lorsque des temps meilleurs viendront, des nouveaux investissements seront faits. Actuellement, il n'y a pas le choix. Il est facile de dire que les dépenses ne sont pas suffisantes alors que des recettes sont perçues.

M.le Bourgmestre donne la parole à Madame van HOUT pour ce qui concerne les garderies. Celle-ci informe que le système des garderies a été repensé sur base de ce qui se passe dans les autres communes et dans les écoles du Libre. Les garderies fonctionnent en effet dans d'autres communes avec du personnel ALE.

Pour l'instant, les garderies fonctionnent presque exclusivement avec du personnel enseignant ou pédagogique. Le problème est que l'on constate une rotation importante dans le personnel non enseignant ou muni d'un titre pédagogique. Si l'on fonctionne avec l'ALE, cela représente la moitié du coût par rapport au personnel enseignant. En pratique, la situation a été examinée au cas par cas dans chaque école et les 3 grands principes sont les suivants, un fonctionnement en binôme, à savoir, un enseignant et un ALE pour le temps de midi pour les primaires. Au niveau des garderies du soir, dans toutes les écoles primaires il y aura une étude assurée par un enseignant, étude totalement gratuite, avec, le cas échéant, l'aide du personnel ALE si les enfants sont trop nombreux. Au matin, l'accueil sera assuré par du personnel ALE. Madame van Hout est déçue d'entendre les propos tenus par rapport aux ALE. L'ALE est un type de contrat, les personnes ne sont pas pour autant moins qualifiées. Dans toutes les personnes qui ont postulé, les personnes ayant de l'expérience dans le domaine ont été retenues ou les personnes titulaires d'un diplôme d'accueillante d'enfants ou éducateur,... il n'y a dès lors aucune raison qu'il y ait une perte de qualité. Pas moins de 13 ALE seront engagés.

M.le Bourgmestre ajoute que ces personnes gardent de plus leurs allocations de chômage et peuvent travailler jusque 70h par mois.

M. STIEVENART intervient car il souhaite savoir si les 30.000 € inscrits au budget 2014 sont bien pour l'édition 2014 du CERAMI.

M. DRAUX lui répond que non car étant donné qu'il avait été mis deux fois 30.000 € au budget 2013, l'édition 2014 est couverte mais comme il faut payer le CERAMI avant le retour approuvé du budget, la somme de 2015 a été inscrite au budget communal 2014 pour que le Syndicat d'Initiative puisse payer le CERAMI dans les termes de la convention.

M. DEBAISIEUX souhaite savoir s'il peut être rassuré par rapport à la rue de Taisnières.

M. DRAUX lui répond que l'Entreprise Jouret a été désignée et que c'est inscrit sur les crédits 2013 au niveau du budget extraordinaire.

M. DEBAISIEUX rappelle que quand il était Echevin, le cadastre des trottoirs avait été établi et que chaque année, ces travaux étaient effectués car ils sont fort demandés. Lorsqu'il examine le budget, il pense que la commune ne se donne pas les moyens en interne de valoriser les points non productifs pour la commune.

Mme FONCK termine en disant qu'elle ne va pas s'éterniser sur le débat. Au niveau de l'enseignement, cela ne lui convient pas car on ne peut remplacer du personnel par des ALE car ces personnes vont perdre leur boulot et essayer de leur faire croire qu'avec un budget diminué de moitié, les gens vont quand même être payés, c'est incroyable.

M. DISABATO rajoute quelques éléments par rapport au fonctionnement. Il voit qu'il y a une volonté de diminuer les dépenses de fonctionnement, il ne sait pas comment il sera procédé pour ce faire, il n'a jamais vu cela, une analyse des services sera effectuée car il n'a pas reçu d'éléments concrets sur les investissements et la circulaire prévoit que l'on doit respecter les balises d'investissements. Au niveau de l'enseignement, il n'a pas parlé de la qualité des personnes mais il ne comprend pas car les ALE sont un type de public particulier et il ne comprend pas quand on lui dit que les statuts de l'ALE sont plus intéressants que les statuts de la fonction publique.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- Par 15 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, CEUTERICK, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, BOUVIEZ, DUPONT, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

- et, par 7 voix « Contre », à savoir :

DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, URBAIN, FONCK, DISABATO, DESPRETZ

- décide de voter le budget communal 2014.

La délibération requise est adoptée.

M.F.URBAIN, Conseiller Communal, quitte la séance

CPAS – Budget 2014 – Approbation

M. DONFUT, Président du CAS, présente le budget :

« la présentation du budget est un moment important tant pour les mandataires du C.P.A.S. que pour les citoyens.

L'élaboration du budget n'a pas été facile pour le Conseil du C.P.A.S., compte tenu du nombre croissant de contraintes, qui pèsent sur les finances du C.P.A.S. Le contexte économique et financier reste très difficile.

Il s'inscrit dans le plan de gestion 2014/2018 du CPAS et en est la première étape.

L'élaboration de ces prévisions budgétaires pluriannuelles était un exercice indispensable dans le contexte socio-financier que nous traversons. Nous avons chiffré l'avenir de notre centre, de ses missions, de ses services et établissements en fonction des éléments qui nous sont connus et envisagé les orientations possibles quand les moyens sont limités, mais les missions croissantes.

Les perspectives sont inquiétantes, non seulement pour nous, mais pour l'ensemble des CPAS de la Région Wallonne.

Comme l'écrit l'Union des Villes et Commune de Wallonie : « *Les C.P.A.S. sont sous pression* ».

Le budget 2014 assure prioritairement l'affectation des moyens du C.P.A.S. aux missions premières du Centre, à savoir, l'aide sociale, l'octroi du Revenu d'intégration Sociale, mais aussi, et plus que jamais, aux actions de réinsertion socioprofessionnelle, indispensables pour donner aux personnes précarisées et à ceux qui sont victimes des mesures d'exclusion, des perspectives d'avenir et un projet de vie. D'autres problématiques sociales s'aggravent, telles que le surendettement et l'accès au logement, qui font partie des urgences quotidiennes et mobilisent le secteur social.

Malgré cette détérioration sociale, la totalité des services à la population est maintenue. L'équilibre des maisons de repos est assuré ainsi que celui de notre maison médicale.

Nous présentons aujourd'hui un budget à l'équilibre en ayant intégré nombres de contraintes, l'ensemble des services sont maintenus et nous avons budgétisé les moyens nécessaires pour assurer nos missions d'aides sociales croissantes.

La construction d'une crèche de 42 places et de 3 unités spécifiques pour 45 personnes âgées désorientées sont en cours et ouvriront en 2014.

Notre centre continue à investir dans des projets et des investissements qui assurent, à long terme, la dignité et le bien-être de l'ensemble de nos citoyens.

LE BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire se chiffre à 21.832.866,95€. Il est de 18.968.430,66€ à l'exercice propre hors facturation interne. Le solde du fonds de réserve est utilisé à concurrence de 138.685,92 €.

L'intervention communale est conforme au montant prévu dans le plan de gestion, 2.749.362,06 €.

1. Les recettes

Outre l'intervention communale, les recettes se composent essentiellement de recettes de prestations provenant des facturations des services du C.P.A.S. et de recettes de transferts provenant des différents pouvoirs subsidiaires.

a) **les recettes de prestations**

Les recettes de prestations s'élèvent à 4.230.201,81 €.

Elles sont composées des facturations des services et établissements du CPAS, essentiellement les maisons de repos.

Leur part est importante dans nos moyens budgétaires, 22,3%, alors qu'elle ne dépasse pas 15% pour la moyenne des CPAS wallons (BELFIUS- Finances CPAS Décembre 2012)

b) **les recettes de transfert**

L'ensemble des recettes de transfert s'élève à 14.603.338,26 €.

Cette année, **l'intervention communale** s'élève à **2.749.362,06 €** soit de 2% de plus qu'en 2012 et représente 12,6%.

Le fonds spécial de l'aide sociale est de **593.917€** et stagne autour de 4% de recettes.

Les recettes de transfert en faveur des Initiatives Locales d'Accueil pour les demandeurs d'asile **diminuent de 180.000€** par rapport au budget initial 2013. En effet, notre centre perd 22 places en ILA. Cela a également un impact sur les moyens d'accueil et d'encadrement des demandeurs d'asile.

Les recettes INAMI s'élèvent à **4.660.462,98€**. Elles sont de 4.321.934€ en 2013. Elles sont notre principale source de financement et démontrent la bonne santé financière de nos MR et de notre Maison médicale.

2. Dépenses

Celles-ci se composent des dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts provenant essentiellement de l'aide sociale et de l'insertion, et des dépenses de dette.

a) **les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'élèvent à **9.985.551,00 €**, soit **46 % du budget**. Elles ont diminué de 137.558 € par rapport à 2013. Il ne s'agit pas de licenciements mais du non remplacement de certains agents en fin de carrière.

L'essentiel du personnel engagé est affecté aux services et établissements spécifiques, alors que le personnel de l'administration centrale tend à rester stable.

D'autre part, la diminution du financement des Initiatives Locales d'Accueil pour demandeurs d'asiles nous a obligé à réaffecter une partie du personnel de ce service.

b) les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2.783.634,41 €** soit une augmentation de 27.894 € par rapport à 2013. Par contre, leur part relative dans les dépenses **diminue de 0,1%**.

C'est à ce niveau d'abord que le CPAS a agit en vue de trouver l'équilibre budgétaire.

c) les dépenses de dette

Les dépenses de dette s'élèvent à **1.497.529,79 €** soit **7,9%** des dépenses générale. Les charges relatives à la construction et à l'aménagement de l'unité « cantous » de 45 lits, celles de la nouvelle crèche de 42 places et de l'aménagement de 4 logements d'insertion y sont intégrées.

d) les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert, **4.701.716€**, constituées à **95% de dépenses d'aide sociale**, sont quant à elles, en nette augmentation (+600.000 € par rapport au compte 2012 et + 200.000€ ./ 2013). Elles sont le reflet d'une situation sociale dramatique.

L'aide sociale reste la priorité, que ce soit sous forme d'allocations chauffage, aides médicales et pharmaceutiques, colis alimentaires, et malheureusement de plus en plus les demandes de gestion budgétaire et de médiation de dettes sont nécessaires.

Les dépenses **RIS** sont de **2.694.600€**, soit 331.833€ de plus en 2 ans. Le nombre de bénéficiaires du RIS est de 255 au 01/12/2013 avec 909 demandes en 11 mois.

Alors, malgré ce qui a pu être dit dans le passé, les dépenses de transfert concernant **la mise au travail** des bénéficiaires du RIS ont également augmenté passant de 867.120 € en 2012 à **1.105.790 € en 2014**. Ceci montre la volonté politique d'intensifier les actions de réinsertion des bénéficiaires du RIS par la remise au travail.

Depuis un peu plus de 20 ans, notre CPAS s'est toujours appliqué à développer la mise au travail des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale. Notre CPAS n'a donc pas attendu la Loi du 26/5/2002 (loi qui caractérise l'insertion comme une mission légale et obligatoire des CPAS), pour faire de l'insertion l'une de ses priorités en matière d'action sociale. Notre CPAS peut donc se targuer sans équivoque d'être pionnier dans ce domaine.

Ainsi les services du CPAS accueillent très régulièrement des bénéficiaires du RIS afin qu'ils puissent effectuer un contrat de travail dans le cadre de l'art 60§7. Le personnel chargé de l'encadrement quotidien est formé aux techniques d'entretien d'évaluation, à la didactique et à la communication.

De plus le service insertion est en recherche continue de partenaires extérieurs, désireux d'engager du personnel dans le cadre de l'art 60§7, mais surtout capables d'assurer un suivi pédagogique et formatif. Des partenariats fructueux sont mis en place avec des Entreprises de Formation par le Travail, l'Administration Communale de Frameries, la Mission Régionale pour l'Emploi de Mons Borinage, des entreprises privées ayant un minimum de but sociaux,.... .

Ainsi, le CPAS de Frameries a pu remettre au travail pas moins de 73 articles 60 en 2011, 92 en 2012 et 109 en 2013.

Pour ce faire, le service insertion reçoit tous les bénéficiaires du RIS, réalise une analyse avec la personne et ensuite met en place un projet individualisé. Ce projet prend en compte les différentes étapes du parcours d'insertion (socialisation, bilan de compétences, formation, stage d'immersion, mise au travail) sans brûler les étapes. Chaque personne mise au travail bénéficie d'un suivi dans et après l'emploi. Le but est de permettre à chacun d'acquérir une expérience et une « boîte à outils » lui permettant de s'insérer durablement dans le marché de l'emploi. En effet, notre travail d'insertion ne se limite pas à transférer nos bénéficiaires vers le système des allocations de chômage.

Pour concrétiser leurs missions d'insertion, les professionnels du service suivent régulièrement des formations continues. Ces mêmes professionnels s'intègrent dans des partenariats afin de maîtriser le potentiel régional en matière d'emploi et de formation.

Même si la crise et les nouvelles mesures fédérales touchent de plein fouet notre région, je tiens à préciser que le CPAS de Frameries continuera toujours à encourager et à intensifier la politique d'insertion mise en place en augmentant le nombre de mise à l'emploi tout en garantissant aux personnes un encadrement digne de ce nom. Le plan de gestion 2013-2018, approuvé par notre autorité de tutelle le prouve à suffisance.

L'insertion socio professionnelle est devenue l'élément moteur de notre action sociale. 1.105.000€ sont affectés à cette action en 2014, soit près de 50.000€ de plus qu'en 2013, qui nous permettront de proposer un contrat d'insertion et une expérience professionnelle à nombre de bénéficiaires encore plus important.

Cette politique permet également de contenir les dépenses RIS dans des limites budgétaires encore supportables.

L'action sociale se décline aussi dans nos services d'économie sociale.

Les IDESS (INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE PROXIMITÉ A FINALITÉ SOCIALE) assurent l'accès aux plus précarisés de services de proximité tels que la buanderie sociale, l'épicerie sociale, le taxi social et le bricolage-dépannage à domicile tout en offrant des possibilités d'emploi aux personnes ayant suivi un parcours d'insertion.

D'autre part, **le tuteur énergie** intervient dans les diagnostics énergétiques. L'aide se concrétise également par l'achat de matériel et pour réaliser de petits investissements d'économies d'énergie dans les logements.

Enfin, notre politique logement s'intensifie. Nous disposons de 7 logements d'insertion, complétés bientôt par 4 logements supplémentaires à la cité Piérard. Le projet définitif d'aménagement vient d'être approuvé par le Conseil de l'Action Sociale.

La collaboration avec le service logement communal s'intensifie pour faire face à la problématique des logements insalubres.

3. Services et les établissements du CPAS

Certaines restructurations sont opérées pour assurer la pérennité des services en déficit.

En ce qui concerne les titres services, le Conseil du CPAS s'est saisi du problème lorsqu'il a analysé la situation financière et, à l'unanimité, a donné 2 balises, à savoir le retour à l'équilibre et le maintien de tout le monde. Sur cette base, une concertation commune CPAS a eu lieu afin que la Commune soit informée de la situation. Ensuite un modèle a été construit avec les syndicats et celui-ci a été proposé aux travailleuses qui l'ont accepté à l'unanimité.

Il en va de même pour **le service des repas à domicile** pour lequel l'intervention financière des bénéficiaires, aux revenus modestes, ne permet pas de couvrir les charges. Depuis la mi-2013, les repas à domicile sont distribués en liaison froide, ce qui nous permet à la fois de diminuer les coûts de distribution, les livraisons étant effectuées la veille des dimanches et jours fériés, et de répondre aux normes d'hygiène et de traçabilité de plus en plus strictes pour la sécurité alimentaire.

Enfin, l'équilibre financier des **Maisons de Repos** et de la **Maison Médicale** est assuré.

Les trois Maisons de Repos, les lits « court séjour » et la Résidence Services ont des taux d'occupation proches de 100 %. Le C.P.A.S. veille constamment à en renforcer la bonne gestion financière et la gestion du personnel et surtout la qualité des soins et services aux résidents. Nos investissements dans ce domaine, notamment par la construction d'une unité spécialisée pour 45 personnes âgées désorientées, démontre notre volonté de répondre avec qualité à la problématique du vieillissement de la population.

La Maison médicale ouverte en 2004, est en vitesse de croisière. Le nombre de patients augmente substantiellement. Les recettes INAMI sont estimées à 583.205 € en 2014, soit 3% de plus qu'en 2013.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Pour l'extraordinaire, le budget s'élève à 8.749.484,36 €. Plusieurs projets importants y sont inscrits.

Tout d'abord, la construction de 3 unités spécifiques de types « Cantou » pour personnes âgées désorientées sur le site des « Ecureuils » qui s'élève à un total de 5.150.000 € avec un subside du CRAC de 1.500.000 €. La fin des travaux est prévue pour fin juin 2014.

Ensuite, la construction de la nouvelle crèche pour un montant total de 1.900.000 € et subsidiée à hauteur de 976.475 € par la Région Wallonne et dont le chantier vient de démarrer.

Enfin, l'aménagement de quatre logements d'insertion dans la cité Piérard, dont le coût est estimé à 400.000€ dont 6% par la Région Wallonne, dans la cité Piérard, doit débuter dans le courant de 2014.

Conclusion

L'élaboration du budget 2014, première étape du plan de gestion 2014/2018 a nécessité énormément de travail, énormément d'analyses et de réflexions sur le devenir de notre politique sociale locale, sur les enjeux auxquels nous devons faire face dans ce contexte de crise économique qui s'aggrave.

Avec des moyens de plus en plus restreints, nous devons assurer des missions croissantes.

Monsieur DONFUT tient à remercier chaleureusement tout le personnel.

Il appartient aujourd'hui à tous les CPAS d'assumer les décisions, parfois parfaitement justifiées, parfois nettement moins, qui sont prises à d'autres niveaux de pouvoirs.

Dans l'effort collectif qui doit être mené pour surmonter cette crise, les CPAS doivent prendre leur part, mais leur part juste en tenant compte de la nature de leur mission. Il est temps qu'une réflexion globale ait lieu et que des moyens suffisants nous soient assurés pour protéger les plus fragiles d'entre nous.

M. DISABATO remercie Julien DONFUT pour son exposé et l'excellent rapport qui lui a permis de voir clair. Il a bien vu quelles sont les difficultés. Par rapport à la problématique des travailleurs pauvres qui sont des gens qui ont un travail mais qui n'arrivent pas encore à nouer les 2 bouts, M. DISABATO demande si le CPAS a quelque chose pour ce genre de problème. Au premier semestre, 2 388 demandes ont été examinées, c'est énorme, 31 tonnes de nourritures ont été

distribuées, ce qui est énorme aussi. Il y a également énormément de jeunes de moins de 25 ans qui sont bénéficiaires du RIS et qui vivent dans la précarité. La situation sociale est très compliquée et 2014 va être une année difficile.

Il entend bien ce que M. DONFUT a dit par rapport aux titres services, les personnes ont accepté, mais quelle était l'alternative car ici, ils vont travailler plus pour gagner la même chose, c'est une situation particulière. Le déficit est à hauteur de 85.000 €. Il pense que d'autres mécanismes auraient pu être imaginés et il trouve qu'il y a moyen de mettre en place d'autres mesures qui auraient permis de tendre vers l'équilibre.

Mme FONCK prend la parole et met en évidence 2 ou 3 points en lien avec les commentaires précédents. M. DONFUT a dit qu'en ce qui concerne les titres services, le personnel a fait quelques petits sacrifices, je vous informe que pour une personne à mi-temps, c'est 1.000 euros en moins par an et pour une personne à temps plein, c'est 2.000 € de moins par an. Ces personnes n'ont pas eu le choix et il n'y a aucune proposition alternative qui a été étudiée. Mme FONCK trouve dommage que M. DONFUT appelle cela des sacrifices, car cela n'est pas rien. Ce sont des personnes qui ont déjà à la base des petits salaires que l'on met dans des situations extrêmement difficiles.

M. DONFUT souhaite faire le point sur les travailleurs pauvres. Ce sont des personnes qui ont un emploi soit à temps plein ou à mi-temps et qui n'arrivent pas à s'en sortir. Ces personnes, parce qu'elles travaillent pensent qu'elles n'ont droit à rien et pourtant il y a toute une série d'aides qui existent, on peut leur donner un colis de nourriture ou une aide sociale, intervenir pour des lunettes, pour payer le voyage scolaire de leurs enfants. De plus, ces personnes ne passent pas facilement les portes du CPAS.

Au niveau des jeunes, ils sont plus vite en décrochage social car ils quittent leurs parents beaucoup plus tôt et tombent très vite dans une spirale. Pour eux, on essaie au maximum de les mettre en Article 60 ou de les faire retourner aux études. A Frameries, 500 personnes vont être exclues du chômage, c'est la menace qui pèse sur nous pour 2015.

M. DONFUT signale que la problématique des titres services touche tous les CPAS. Il y avait 3 possibilités, soit fermer le service, et renvoyer le personnel vers le privé, soit on crée une ASBL et là, on fait ce que l'on veut, soit ce qui a été fait, la carte de la transparence a été jouée, tous les emplois ont été maintenus et les statuts généraux du CPAS ont été modifiés. Cela a été débattu avec les concernés et les syndicats, et tout le monde a voté pour. Maintenant, si le vote avait été négatif M. DONFUT serait retourné devant le Conseil du CPAS. Effectivement, il admet que cela entraîne des sacrifices, le fait de repasser à 38 heures semaine, de perdre les congés extra légaux et de modifier l'évolution barémique mais tout le monde garde son emploi. Cela représente une perte de maximum 100 € par mois par personne, pas plus.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- Par 5 voix « Contre », pour le budget ordinaire, à savoir :

DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, FONCK, DESPRETZ

- Par 5 voix « Pour », pour le budget extraordinaire, à savoir :

DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, FONCK, DESPRETZ

- Par 1 « Abstention », pour le budget ordinaire, à savoir :

DISABATO

- Par 1 voix « Pour », pour le budget extraordinaire, à savoir :

DISABATO

- Par 15 voix « Pour », pour les budgets ordinaire & extraordinaire, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, CEUTERICK, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, BOUVIEZ, DUPONT, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

- décide de voter le budget communal 2014.

La délibération requise est adoptée.

RCA – Compte de l'exercice 2012 & Plan d'Entreprise – Approbation

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

- approuve le compte de l'exercice 2012 et le plan d'entreprise de la Régie Communale Autonome.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2013 non nominatifs - Vote

Vu les Articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes desquels les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu que les organismes repris ci- après, ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice;

Vu que les articles repris ci-dessous sont inscrits au budget de l'exercice;

Article 521/33201 Association des Commerçants :

GPCA	5.357,78€
UCI	3.564,00€
Fête d'automne	393,75€
Organisation Commerciale des 8 Miles	787,50€
Comité Animation de Sars-La Bruyère	432,17€

Article 521/33202 Promotion du Commerce :

GPCA :	5.000,00€
--------	-----------

Article 76101/33202 Groupements de Jeunesse :

JS de Frameries	371,84€
-----------------	---------

Article 76103/33202 Organismes de Loisirs :

Espace Culturel&Social	1.239,47€
Cercle Horticole Notre Jardin	74,37€
Cercle Horticole Excelsior	74,37€
PAC Frameries	991,37€
PAC Eugies	393,75€
FPS Frameries	235,50€
FPS La Bouverie	148,74€
Vie Féminine Eugies	49,57€

Article 76201/33202 Promotion Artistique :

Espace Culturel&Social	4.756,00€
Arte Corpo	343,00€

Article 76402/33202 Eté Sports :

Somthaï Gym	650,00€
Ovale Club	650,00€

Les Volants- Badmington	650,00€
Les Francs Tireurs	300,00€
Judo Club de Frameries	650,00€
Volley Club de Frameries	650,00€
Académie Karate Do	650,00€
JSLB Basket Ball de Frameries	350,00€
Royal Judo Club La Bouverie	650,00€

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

- d'approuver les documents requis pour les subsides de 2 500 € et plus;
- d'octroyer les subventions susmentionnées.
- de transmettre la délibération à M.le Directeur Financier.

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise du Sacré Cœur – Modification budgétaire ordinaire n°1

La Fabrique d'Eglise du Sacré Cœur présente une modification budgétaire ordinaire n°1 ; aucun supplément communal n'est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

- émet un avis favorable à propos de cette modification budgétaire ordinaire n°1.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Indemnités de déplacement octroyées aux Directrices d'Ecole du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

Sur proposition du Collège Communal, et dans l'attente de la décision du Conseil Communal relative au vote du budget 2014 et de son approbation par l'Autorité Supérieure, d'octroyer des indemnités de déplacement aux directrices d'école, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, le Conseil Communal, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : dans l'attente de la décision du Conseil communal relative au vote du budget 2014 et de son approbation par l'autorité supérieure, d'octroyer des indemnités de déplacement aux directrices d'école, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Art.2 : de fixer le nombre de kilomètres à octroyer par groupe scolaire comme suit :

- Madame Vankeerbergen Sabine : 1250 km
soit 625 km x 2 implantations (Calmette + Champ Perdu).
- Madame Rosanna lafolla : 625 km
soit 625 km x 1 implantation (La Victoire) ;
- Madame Bériot Géraldine : 1875 km
soit 625 km x 3 implantations (La Libération + Léopold + Collard) ;
- Madame Jocelyne Cornez : 2500 km
soit 625 km x 4 implantations (Eugies + Sars + Wauters + Floréal) ;

→ soit 6250 km x 0,3461 € = 2163,13 € sur base d'un budget de 2.200 € prévu au budget 2014 sur l'article budgétaire 722/121-01 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Garderies dans l'enseignement Libre – Subsidés non nominatifs 2013 – Ecole Libre du Sacré-Cœur – Augmentation du subside

Le Conseil Communal du 24 juin 2013 a voté l'approbation de la Modification Budgétaire ordinaire 1 – 2013, et a modifié le mode de paiement des garderies du libre en octroyant un subside calculé selon les dispositions reprises au sein d'une convention d'octroi d'avantages sociaux.

Le Conseil Communal du 21 octobre 2013 a décidé d'approuver les conventions signées par les PO des écoles du libre et d'octroyer des subsides répartis comme suit :

- Ecole St Joseph Frameries : 2 728,92 €
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1 480,19€
- Ecole libre mixte de la Bouverie : 6 164,52€
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 2 350, 02€

Par son courrier du 18 novembre 2013, Mme Vanoverschelde, Directrice de l'Ecole Libre du Sacré-Cœur d'Eugies, informe le Pouvoir Organisateur de son souhait d'utiliser les 4 heures de garderie du midi qui lui ont été octroyées.

Les crédits sont suffisants sur l'article 722/44301 pour supporter la dépense.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : d'octroyer une augmentation de la subvention de 305,95 € à l'Ecole Libre du Sacré Cœur d'Eugies sur l'article budgétaire 722/44301 « Avantages sociaux et subsides pour l'Enseignement Libre » afin d'assurer 4 heures de garderies les midis en lieu et place d'une heure.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 25 novembre 2013.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.